

Enrayer la perte de diversité biologique en Europe

Le besoin en informations – pouvant être obtenues grâce à une meilleure surveillance et le développement d'indicateurs – est urgent

Le sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002 a reconnu que la biodiversité, qui joue un rôle primordial dans le développement durable global et dans l'éradication de la pauvreté, est essentielle à notre planète, au bien-être des êtres humains et à la vie et à l'intégrité culturelle des individus. Le sommet a également souligné que près de 40 % de l'économie mondiale sont dominés par des produits et processus biologiques. La biodiversité est toutefois menacée et certains signes laissent percevoir une modification et un appauvrissement considérables de celle-ci par suite des activités de l'homme.

La convention sur la diversité biologique a été signée lors du premier Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1992 et vise à fournir un cadre international à la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses composantes et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Dans le cadre de cette convention, les pays participant au Sommet de Johannesburg se sont engagés à entreprendre des actions destinées à faire baisser de façon significative, d'ici à 2010, le taux de perte de diversité biologique.

Au sein de la Communauté européenne et dans le cadre plus large du processus 'Un environnement pour l'Europe', un objectif plus élevé – à savoir enrayer la perte de diversité biologique d'ici 2010 – a été adopté. Par exemple, le sixième programme d'action pour l'environnement de l'UE spécifie l'objectif de 'protéger et restaurer, le cas échéant, la structure et le fonctionnement des systèmes naturels, et mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité dans l'Union européenne et dans le monde' d'ici 2010.

Pour atteindre ces objectifs, un suivi permanent, des informations, des évaluations et une compréhension des éléments suivants seront nécessaires: la relation de cause à effet entre les activités de l'homme, les pressions qu'elles induisent et les impacts de celles-ci sur l'environnement en général et la biodiversité en particulier; les options en termes de mesures politiques pour réduire et prévenir la perte de diversité biologique; et les effets et l'efficacité des actions arrêtées concernant la biodiversité.

Plusieurs activités étroitement liées peuvent avoir une incidence sur la biodiversité. Les évaluations doivent être intégrées et impliquer un large éventail d'experts et de citoyens concernés. Par ailleurs, les informations sur l'état et les tendances de la biodiversité sont limitées et incohérentes dans toute l'Europe. Cette situation n'est guère susceptible de changer rapidement car le suivi de la biodiversité est assez long, onéreux et difficile à rendre prioritaire, d'où le niveau relativement faible du financement obtenu. Il est désormais urgent de lancer des actions.

Programme européen de surveillance de la biodiversité

2010 est proche et les travaux tendant à la fourniture des informations nécessaires pour aider à enrayer la perte de diversité biologique par un programme européen de suivi de la biodiversité de plus grande envergure et reposant sur une plus grande collaboration sont actuellement en cours. Ces informations et ce suivi reposeront sur un cadre cohérent afin de garantir leur adéquation aux besoins des décideurs et des gestionnaires aux niveaux local, régional, national, communautaire et paneuropéen.

Afin de définir un programme européen de surveillance de la biodiversité qui soit cohérent et établi sur base de collaboration afin de fournir des informations pertinentes compte tenu de l'objectif de 2010 et aux fins de l'évaluation des progrès, il conviendra de suivre quatre 'lignes d'action':



1. Coordination des réseaux internationaux de surveillance existants

Le Cadre européen de suivi et d'indicateurs de la diversité biologique (EBMI-F), couvert par le processus ministériel 'Un environnement pour l'Europe' et coordonné par l'Agence européenne pour l'environnement et le Centre européen de protection de la nature, constitue une plateforme précieuse pour le développement d'un programme européen de suivi de la biodiversité établi sur base de collaboration. Ceci se fera grâce à des réseaux bien établis sur le long terme et en coordonnant leurs flux de données et leurs méthodologies. L'efficacité des activités régionales et nationales isolées actuelles devrait en être maximisée.

2. Promotion du suivi de la biodiversité dans toute l'Europe

Au niveau européen, seul un volume limité d'informations est à ce jour disponible, par exemple de la part des États membres dans le cadre de leurs obligations d'information en vertu des directives 'oiseaux' et 'habitats' ou de parties contractantes dans le cadre de leurs rapports nationaux établis en vertu de la convention sur la diversité biologique. Il est à présent nécessaire de disposer d'une série de données et informations relatives à l'état de la biodiversité et aux tendances relevées dans ce cadre eu égard aux diverses contraintes pertinentes et aux activités de l'homme, et faisant le point sur les progrès réalisés dans la perspective de l'objectif de 2010. Les exigences quant à l'activité de suivi et aux indicateurs aux fins de la convention, les sites Natura 2000 et la stratégie communautaire en faveur de la diversité biologique concourent à ceci.

3. Coordination des réseaux nationaux d'information

L'Agence européenne pour l'environnement coopère avec ses États membres, d'autres pays participant et des organisations internationales intéressées par le biais du réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (Eionet) et du groupe de travail international 'Indicateurs et suivi de la biodiversité' (IWG-BioMIN) afin de générer un flux de données consistant en des informations validées sur la nature et la biodiversité, ainsi que sur les contraintes et activités connexes pouvant être utilisées au niveau européen pour concourir à l'action et suivre les progrès réalisés dans la poursuite de l'objectif pour 2010 et au delà.

4. Veiller à ce que les informations disponibles au niveau européen soient pertinentes pour l'action communautaire et utiles à quiconque s'investit pour enrayer la perte de diversité biologique

Les informations collectées et mises à disposition au niveau européen doivent montrer aux décideurs dans quels domaines des progrès sont réalisés et dans quels autres il convient de poursuivre l'action, concourir à une meilleure sensibilisation tant du public que des hommes politiques, et aider les gestionnaires dans le domaine et d'autres parties intéressées à atteindre l'objectif d'enrayer la perte de diversité biologique d'ici 2010.

Conclusions

Des objectifs visionnaires, comme celui de la biodiversité pour l'Europe de 2010, incitent à promouvoir et concentrer l'action environnementale. Le cadre d'information présenté dans les grandes lignes dans le présent briefing démontre la capacité d'une approche analytique descendante cohérente à fournir le suivi intégré, les données et les informations nécessaires à la gestion de la biodiversité européenne aux niveaux local, national, régional et mondial, et à aider à atteindre l'objectif pour 2010 et à suivre les progrès réalisés d'ici cette même année et au delà.